



DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
Mairie de Guénange

COMPTE-RENDU SEANCE DU 29 MARS 2012

Le Conseil Municipal, réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire, le 29 mars 2012

Décide :
A L'UNANIMITE

Approbation du procès-verbal du 23 février 2012

D'approuver le procès-verbal du 23 février 2012

Budget primitif chambre funéraire

Fixation des taux d'imposition des trois taxes

De maintenir les taux d'imposition.

	Bases d'imposition effectives 2011	Bases d'impositions prévisionnelles 2012	Taux	Produit fiscal 2012 attendu à taux constant en euro
Taxe d'habitation	5 056 817	5 147 000	13,36	687 639
Foncier bâti	4 091 657	4 256 000	12,92	549 875
Foncier non bâti	18 977	20 300	55,54	11 275
TOTAL				1 248 789

Tarifs Location salle Louise Michel et salle polyvalente – Centre Social Louise Michel

D'adopter les tarifs pour la location des salles du Centre Social Louise Michel.

Salle Louise Michel		Salle Polyvalente		Modalités
Guénangeois	Non-Guénangeois	Guénangeois	Non-Guénangeois	
200 €	400 €	260 €	400 €	Week-end samedi 11h au lundi 7h
130 €	200 €	130 €	200 €	Journée 8h-20h 14h-02h
65 €	130 €	65 €	130 €	½ journée 8h-14h 14h-20h 20h-02h
20 €	30 €			Vaisselle
10 €	10 €	10 €	10 €	Percolateur
130 €		130 €		Associations Week-end
65 €		65 €		Associations journée 8h-20h 14h-02h
30 €		Voir le directeur selon disponibilités		Associations ½ journée 8h-14h 14h-20h 20h-02h
20 €				vaisselle pour les associations
Les associations et les particuliers pourront louer les salles de réunion 1,2,3,4 à raison de 2€/h ainsi que la salle parquet à raison de 10€/h				

Convention partenaire / Centre Social Louise Michel

De signer la convention d'utilisation du Centre Social Louise Michel avec l'association « Original Artistik ».

Cette mise à disposition est consentie à compter du 1^{er} avril 2012, moyennant une location trimestrielle de 50 € et carte d'adhésion au Centre Social Municipal Louise Michel d'un montant de 5 €.

Echange de terrain à Guélange

D'autoriser le Maire :

- signer l'acte d'arpentage section 27 n°55-148/67 correspondant à l'échange entre la ville et la famille HANUS, rue de la Fontaine à Guélange
- acter cet échange auprès des services de Maître HARTENSTEIN Notaire à Metzervisse

Extension droit à construire

D'autoriser le Maire à rendre publique l'application du droit à construire à hauteur de 30 % des règles fixées par le Plan Local d'Urbanisme et à informer le public par tout moyen, de cette démarche administrative.

Dissolution syndicat intercommunal d'implantation de l'IUT de l'agglomération Thionvilloise

à acter la liquidation du syndicat intercommunal d'implantation de l'I.U.T. de l'agglomération thionvilloise.à compter du 1^{er} janvier 2013 auprès des services de l'Etat.

Prix exposition de peinture et de sculpture 2012

De verser les prix de la ville aux lauréats :

- prix spécial de la ville de Guélange d'une valeur de 300,00 €, pour la peinture,
- prix spécial de la ville de Guélange d'une valeur de 100,00 €, pour la sculpture.

Cession de véhicule – Comité des fêtes

De procéder à la cession à titre gratuit et à sortir le véhicule Boxer immatriculé 533 ADJ 57du patrimoine communal.

Avenant n°1 – Maîtrise d'œuvre travaux divers de voirie 2012

D'accepter un avenant au marché de maîtrise d'œuvre (YXOS) concernant les travaux divers de voirie 2012.

Le présent avenant a pour objet d'une part, la révision de l'enveloppe prévisionnelle des travaux suite à la demande du Maître d'ouvrage et d'autre part la révision du forfait de rémunération.

Le nouveau montant du marché est arrêté à la somme de : **17 461,59€ HT.**

Subvention associations

Article	Nom de l'Organisme	Objet	Montant	Vote
6574	communauté de paroisses	Subvention concert inaugural orgue	300 €	Unanimité
6574	Centre Espagnol	Subvention annuelle	654 €	Unanimité
6574	Comité des Fêtes	Subvention annuelle	2 183 €	Unanimité
6574	Les Amis de Laer	subvention annuelle	1 084 €	Unanimité
6574	Vie et Culture	Subvention annuelle	839 €	26 voix pour et 1 non vote
TOTAL CULTUREL			5 060 €	
6574	Association FCPE	Subvention annuelle	174 €	Unanimité
6574	Association PEEP	Subvention annuelle	174 €	Unanimité
6574	La prévention routière	Subvention annuelle	80 €	Unanimité
TOTAL SCOLAIRE			428 €	
6574	Amicale des donneurs de sang	Subvention annuelle	466 €	Unanimité
6574	Amicale des sapeurs pompiers	Subvention annuelle	3 045 €	Unanimité
6574	Amicale des sapeurs pompiers illange	subvention JSP	200 €	Unanimité
6574	Les 4 printemps	Subvention annuelle	3 911 €	Unanimité
6574	CLCV	Subvention annuelle	1 408 €	Unanimité
6574	Amicale du personnel	Subvention annuelle	36 339 €	Unanimité
6574	APSG	Subvention de fonctionnement 1er acpte	15 997 €	26 voix pour et 1 non vote
6574	Apolo-J	Subvention annuelle	500 €	Unanimité
6574	Emergence	Médiation sociale de voisinage	200 €	Unanimité
6575	Emergence	Dispositif interco de prévention de toxico	500 €	Unanimité
6574	AUPAP	Subvention annuelle	320 €	Unanimité
TOTAL SOCIAL			62 886 €	

6574	judo club	1er acompte	3 000 €	Unanimité
6574	Handball	1er acompte	3 000 €	Unanimité
6574	pétanque	1er acompte	1 300 €	Unanimité
6574	ASG Athlétisme	1er acompte	2 300 €	Unanimité
6574	SE Nautique	1er acompte	3 400 €	Unanimité
6574	Tennis	1er acompte	2 500 €	Unanimité
6574	SC Foot	aide à la licence	1 365 €	Unanimité
6574	Cyclo Club	1er acompte	400 €	Unanimité
6574	Office des sports	subvention annuelle	4 251 €	26 voix pour et 1 non vote
6574	ASG Athlétisme	Corrida pédestre	2 000 €	Unanimité
6574	La Vandoise	Subvention annuelle	373 €	Unanimité
6574	ALTITUDE 3000	Subvention annuelle	332 €	Unanimité
TOTAL SPORT			24 221 €	
TOTAL GENERAL			92 595 €	

Programme de travaux sylvicoles 2012

De signer le programme correspondant pour un montant de dépenses prévisionnelles de 11 100,00 € H.T.

Descriptif des actions et localisations	Qté	Unité	Montant estimé (€ H.T.)	Nature
TRAVAUX SYLVICOLES				
Cloisonnement sylvicole : entretien mécanisé Localisations : 1, 5, 7	11,00	KM		I
Dégagement manuel des régénérations naturelles Localisations : 1, 7	3,05	HA		I
Nettoisement de régénération Localisations : 5, 7	2,85	HA		F
Sous-total			6 250,00 € H.T.	
TRAVAUX DE MAINTENANCE				
Réseau de desserte : entretien des lisières Localisations : Routes forestières	10,00	KM		F
Travaux sur sentiers : entretien courant de l'emprise (végétation) Localisations : Sentier de découverte	0,30	KM		F
Sous-total			4 850,00 € H.T.	

Total investissement	Total fonctionnement	TOTAL : 11 100,00 € H.T.
3 650,00 €	7 450,00 €	

Demande de temps partiel

D'accorder à Madame VELVERT Christelle, un temps partiel à 80 %, pour une durée d'un an.

Subvention Arcelor Mittal

De soutenir à hauteur de 1 000 € pour le syndicat C.F.D.T. de l'usine d'ARCELOR MITTAL de Florange.

Motion – Avenir du Lycée Joseph Cressot

de débattre de cette motion et d'autoriser le Maire à l'envoyer aux institutions suivantes : Rectorat, Région Lorraine, SCOTAT, Sous-Préfecture de Thionville, Communauté de Communes de l'Arc Mosellan, la Chambre des Métiers et la Chambre de Commerce et de l'Industrie.

Le Lycée Joseph Cressot est dans la tourmente et ce plus particulièrement depuis 2008.

Suite aux annonces du début d'année par le Recteur d'Académie pour la rentrée 2012-2013 celui-ci ne comptera plus qu'une centaine d'élèves.

Il a été décidé la fermeture et le transfert des BAC Professionnels Secrétariat et Comptabilité vers d'autres établissements du Nord Mosellan.

L'Education Nationale, à travers ces transferts réguliers, assèche de manière récurrente les filières, à terme cela se termine en décrétant que le Lycée n'est pas attractif avec décision de fermeture à la rentrée 2013.

Cette manière de procéder sous prétexte d'une baisse d'élèves demandant en premier vœux Guénange a porté en elle les germes de la fermeture.

Or les élèves accueillis au Lycée Joseph Cressot en 2^{ème} ou 3^{ème} vœux ont un taux de réussite excellent au-delà des autres établissements compte tenu du public scolarisé.

Qu'en sera-t-il demain dans de très grandes structures beaucoup plus anonymes ?

La ville de Guénange demande que cet établissement situé sur la rive droite de la Moselle soit pérennisé comme outil pédagogique dans le Nord Mosellan et ce sous une forme qui reste à déterminer. Il est du devoir de notre collectivité intercommunale de s'interroger sur l'avenir de ces bâtiments, aux normes.

Nous souhaitons une concertation entre d'Education Nationale, la Chambre des Métiers, la Chambre de Commerce et de l'Industrie et la Région Lorraine gestionnaire des structures afin de définir et proposer des offres de formations pertinentes pour le développement de nos territoires et ce en fonction des besoins des entreprises existantes et des métiers d'avenir. Au-delà de la commune Guénange, il appartient au G6 qui affiche une volonté politique d'aménagement du territoire de s'interroger également.

Le projet I.T.E.C. mis en œuvre par Terra Lorraine sur la Mégazone d'Illange-Bertrange est une opportunité à saisir.

Il ne sera pas acceptable de fermer l'établissement Joseph Cressot pour la rentrée 2013 et créer dans le futur un nouveau Lycée dans le Nord Mosellan.

à 20 voix pour et 7 abstentions

Budget primitif ville de Guénange

Attribution de marché travaux divers de voirie 2012

D'attribuer le marché pour les travaux divers de voirie 2012 à l'entreprise EUROVIA Florange, pour un montant H.T. de 196 825,73€.

à 26 voix pour et 1 voix contre

Autorisation à la CCAM de solliciter une subvention

De mandater la CCAM pour tout projet concernant la rue de l'école et la rue Mozart à Guénange en vue de l'obtention de subventions, notamment auprès du Conseil Général de la Moselle, de la Région Lorraine et de l'Etat. Dans le cadre des travaux relatifs à l'esthétique urbaine et à l'enfouissement des réseaux secs

Tableau des effectifs

De créer un emploi de Rédacteur, à temps complet, pour exercer la mission de « référent famille » à compter du 1^{er} juin 2012.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie B de la filière administrative au grade de Rédacteur.

Si l'emploi ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie B dans les conditions fixées à l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme correspondant au grade de Rédacteur et d'une expérience professionnelle.

Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade de Rédacteur sur la base du 12^{ème} échelon.

à 24 voix pour et 3 voix contre

Police Municipale Intercommunale – Intégration de Rurange-les-Thionville

d'autoriser le Maire à modifier la convention de partenariat qui lie Guénange, Bousse et Bertrange. La modification porte sur l'intégration de la ville de Rurange-lès-Thionville et sur l'embauche d'un nouvel agent qui complètera l'effectif de police.

Le Maire,
Jean-Pierre LA VAULLÉE